



# LYSTER

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée ;

QUE le conseil municipal a adopté le **3 février 2020**, le règlement suivant :

#### **RÈGLEMENT 368 POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance du règlement numéro 368 au bureau municipal, aux heures normales de bureau ;

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à LYSTER ce 5 février 2020.

---

Suzy Côté

Directrice générale et secrétaire-trésorière